République Française

Département des Pyrénées Orientales

COMMUNE DE MONTNER SEANCE DU 10.10.2024

Date de convocation : 04.10.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix octobre le Conseil Municipal de la Commune de MONTNER régulièrement convoqué le quatre octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du conseil Municipal, sous la présidence de M. Daniel BARBARO

En exercice: 10

Sont présents : Daniel BARBARO, Stéphanie GARRIGUES, Daniel CROSBY, Cécile BURBLIS, Bruno GUILLEMIN, Maximilien ANGLADE, Marie Anne MARTINE, Djamila LAGDER

Présents: 8

Bruno GOILLEMIN, Maximillen ANGLADE, Marie Anne MARTINE, Djumila LA

Votants: 8

Absents: Théo BARBARO, Christian CASENOVE

Madame Stéphanie GARRIGUES est désignée secrétaire de séance

N°34-2024

Objet : Décision modificative n°3

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT:		DEPENSES	RECETTES
2131 - 212	Bâtiments publics	61678.13	
21621 - 224	Biens sous-jacents	400.00	
2172 - 221	Aménagements de terrains (mise à dispo)	4942.61	
1641	Emprunts en euros	2979.26	
1641	Emprunts en euros		70000.00
TOTAL:		70000.00	70000.00
TOTAL:		70000.00	70000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 10.10.2024

AGEDI Dépôt Préfecture de PERPIGNAN

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/10/2024
066-216601187-20241010-DE_2024_034-DE

Le Maire, Daniel BARBARO

